

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :

Transformation d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au cadre d'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-54**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien

Procurations : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

Absents non excusés : MM. TAULEMESSE Karine

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'organigramme des services municipaux de Villeneuve de Berg,

Vu l'évolution des besoins en matière de gestion des services municipaux et l'adaptation nécessaire des ressources humaines ;

Considérant la nécessité de modifier la structure de certains postes afin de répondre aux besoins croissants et évolutifs des services municipaux ;

Considérant qu'il convient de transformer un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, afin de mieux répondre aux missions du service et de permettre l'avancement de grade d'un agent au sein de la collectivité ;

Considérant que cette transformation n'entraîne pas de suppression de poste et que le nouveau poste correspond aux qualifications et compétences du personnel actuellement en place ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil social territorial en date du 26 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** :

De **TRANSFORMER** un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade adjoint technique principal de 2^{ème} classe (suppression) en un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (création), à compter du 1^{er} juillet 2025.

L'emploi visé est ainsi modifié comme suit :

Cadre d'emplois : adjoints techniques

Grade : ouvert au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

DIT que le tableau des effectifs est modifié en conséquence ;

DIT que Mme la Maire de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les crédits sont prévus au budget.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 27 juin 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

